



# Rapport Mathiot sur le lycée et le baccalauréat

## Le 1<sup>er</sup> février : mobilisation nationale intersyndicale

A l'appel des fédérations FNEC-FP FO, FERC-CGT, FSU, SGL, Solidaires étudiant-e-s, SUD Education, UNEF, UNL

### Les personnels sont appelés à la grève contre ce programme de régression

Syndicat National  
**Force Ouvrière**  
des Lycées et Collèges

Communiqué  
25 janvier 2018

Pierre Mathiot, responsable de la mission ministérielle sur le lycée et le baccalauréat, a remis au ministre le 24 janvier son rapport « *Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles* ». Que préconise-t-il ?

#### Toujours plus d'autonomie

C'est le principe qui préside ce rapport. Dans la continuité de la réforme du collège et du DNB, Pierre Mathiot affirme « *Nous ne croyons pas que le nouveau lycée puisse être construit à partir d'un cadre national détaillé duquel il serait difficile de s'échapper.* » Les Conseils d'administration de chaque lycée pourraient alors, au nom de la « *juste prise en compte des singularités des territoires et de l'autonomie éclairée des établissements* », proposer leurs propres « Majeures ». Dans ces conditions, le Bac ne peut être que local et n'a plus rien d'un diplôme national.

#### Menace sur les disciplines

La scolarité du lycéen se déroulerait autour d'un tronc commun (appelé « unité générale ») composé de quelques disciplines et enseignements dont le volume passerait progressivement de 25 heures à 12 heures entre le premier semestre de la Seconde et la Terminale ; une « unité d'approfondissement et de complément » avec le choix des majeures, des mineures obligatoires et une mineure optionnelle ; enfin 2 à 3 heures d'accompagnement. Les enseignements communs sont censés former un « *ensemble de compétences* » et « *correspondre aux attendus de l'enseignement supérieur* ». Les mêmes attendus qui, dans le cadre du « plan étudiants », visent à instaurer la sélection à l'entrée de l'université.

D'un semestre à l'autre, d'une année sur l'autre, le lycéen pourrait changer ses majeures, ses mineures... Et si l'établissement n'est pas en capacité de proposer toutes les combinaisons, Pierre Mathiot a la solution : « *dès lors que les lycées pourront définir une partie de leur offre de formation du cycle terminal, il nous paraît opportun de suggérer que cela puisse être organisé en réseau d'établissements.* » Cela programme la fin de la carte scolaire et la multiplication des compléments de service et des fermetures de postes en fonction de l'attractivité de tel ou tel lycée à tel ou tel moment.

#### Menace sur les postes, concurrence accrue entre les personnels

Aucun horaire disciplinaire n'est plus garanti, ce qui menace des milliers de postes et le risque de voir se multiplier les compléments de service au gré des choix locaux : « *le lycée, selon les modalités et l'ambition de son pilotage interne peut devenir encore plus autonome notamment dans l'utilisation de*



▲ Pour connaître  
les coordonnées du  
SNFOLC de votre  
département.

**SNFOLC**  
Siège national

6-8 rue Gaston Lauriau  
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex  
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40  
[snfolc.national@fo-fnecfp.fr](mailto:snfolc.national@fo-fnecfp.fr)

[www.fo-snfolc.fr](http://www.fo-snfolc.fr)

sa *dotation horaire globale* ». A la rentrée 2018, ce sont déjà 2600 postes aux concours qui sont supprimés. Les premières estimations évaluent à 25 000 le nombre de postes que cette réforme pourrait supprimer. Ce serait la contribution de l'Education nationale à l'objectif gouvernemental de supprimer 120.000 de postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

### **Un statut à géométrie variable !**

Pour les rendre compatibles avec l'organisation du lycée par semestres, le rapport n'exclut pas « *que la variation possible des heures de services soit encadrées et modérées (exemples : de 16 à 20 heures pour un certifié, de 13 à 17 heures pour un agrégé)* » (p.29). Des obligations réglementaires flexibles pour des enseignants flexibles, au gré des besoins locaux ! Le rapport persiste et signe : ne pas toucher au statut conduirait à « *amoindrir la liberté de choix des élèves.* » (p29). L'obstacle à l'instruction, ce serait le statut des enseignants !

Le rapport Mathiot poursuit, sans les citer, les orientations de la loi Peillon de 2013 et son *continuum* allant du lycée à l'enseignement supérieur. Ainsi, Pierre Mathiot propose que les professeurs de lycée enseignent à l'université pour « *établir des passerelles solides entre les deux mondes* ». Mutualiser les ressources humaines du secondaire et du supérieur !

Alors que les COP et ex-DCIO ont été contraints de fusionner dans un corps unique de Psychologues de l'Education nationale (soi-disant valorisant), que les fermetures de CIO se poursuivent, le rapport défend l'idée d'une certification pour les professeurs (PP ou non) qui suivraient l'orientation des élèves. Il s'agit ni plus ni moins que du transfert complet des missions des personnels d'orientation aux professeurs.

### **Le Baccalauréat, diplôme national, premier grade universitaire : la cible à abattre**

Le rapport accuse le Baccalauréat sous sa forme actuelle de tous les maux : « *monstre organisationnel* », « *complexe* », « *lourd* », « *chronophage* ». La solution ? Des épreuves ponctuelles en première et terminale comptant pour 40%. Le conseil pédagogique (que le rapport recommande d'ouvrir aux parents, aux élèves élus, aux partenaires extérieurs...) endosserait alors le rôle d'« *instance d'arbitrage* ». Quant au « *Grand oral* » sur des sujets pluridisciplinaires définis localement : 15% ! C'est la même logique que le DNB qui consacre l'évaluation du socle commun et les choix locaux. 75% des résultats obtenus par les élèves pourraient être pris en compte dans l'application Parcoursup : c'est bien le baccalauréat comme diplôme national qui serait remis en cause.

### **Pour défendre le baccalauréat, nos disciplines, nos postes, notre statut, l'avenir de nos élèves : tous en grève le 1<sup>er</sup> février !**

L'interfédérale nationale FERC CGT, FNEC FP-FO, FSU, SUD Solidaires, et les organisations de jeunesse SGL, Solidaires étudiant-e-s, SUD Education, UNEF, UNL appellent à la mobilisation le 1<sup>er</sup> février pour l'abandon du « plan étudiants » et le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.

Les appels se multiplient dans de nombreux départements et académies pour appeler l'ensemble des personnels à la grève.

Le SNFOLC appelle les personnels à réunir en heures d'information syndicale, en assemblées générales pour répondre à l'appel de l'interfédérale décider la grève le 1<sup>er</sup> février.

**La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève : elle sera reçue par le ministre le 1<sup>er</sup> février.** Le soir même, l'interfédérale nationale se réunira pour décider des suites de la mobilisation pour gagner.